



Partie réservée à l'administration :

Date de dépôt : \_\_\_\_\_

Idée n° : \_\_\_\_\_

Parce qu'être acteur de sa ville c'est aussi s'impliquer dans l'orientation et l'utilisation de l'argent public, Talence lance la sixième édition de son Budget participatif et s'engage à consacrer jusqu'à 200 000 euros aux projets proposés et choisis par les Talençaises et Talençais.

Le dépôt d'idées de projet pour le Budget participatif est ouvert aux résidents Talençais de plus de 6 ans (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte), aux personnes qui travaillent ou aux usagers de la commune qu'ils y habitent ou pas.

Pour être étudiés, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- Relever des compétences de la Ville de Talence et être classés parmi les thématiques suivantes : *Aménagement de l'espace public – Nature et environnement – Citoyenneté – Solidarité et vivre ensemble – Culture, sport et patrimoine – Economie et Mobilité* ;
- Concerner des dépenses d'investissement ;
- Ne pas générer de nouveaux frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation ;
- Être d'intérêt général et être à visée collective ;
- Que les bénéfices générés par leur utilisation ou leur usage ne soient pas privatisés ;
- Ne pas générer de troubles de voisinage jugés inacceptables par la Ville, après concertation et médiation par la Ville entre le porteur de projet et les riverains ;
- Être suffisamment précis pour pouvoir être estimés juridiquement, techniquement et financièrement ;
- Être techniquement et juridiquement réalisables ;
- Que leur coût estimé de réalisation soit inférieur à 100 000 € TTC au total ;
- Qu'ils puissent être réalisés dans les trois ans à compter du vote du budget par le Conseil municipal
- Ne pas être identiques à un projet lauréat des deux éditions précédentes ;
- Qu'ils ne soient pas relatifs à l'entretien normal et régulier de l'espace public ;
- Qu'ils ne concernent pas des prestations d'études ;
- Être localisés sur le territoire communal ;
- Qu'ils ne soient pas déjà en cours d'étude ou d'exécution
- Ne pas générer de situation de conflit d'intérêt (par exemple, un porteur de projet ne pourra pas être le prestataire chargé de sa mise en œuvre totale ou partielle) ;
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraires à l'ordre public ou aux principes de laïcité et d'égalité ;
- Ne pas altérer l'environnement.

**Vous avez jusqu'au 30 avril 2025** pour déposer vos idées :

- En ligne sur [jeparticipe.talence.fr](http://jeparticipe.talence.fr)
- En remplissant ce dossier à remettre à la Direction de la Participation Citoyenne



## **Mes informations personnelles**

NOM et prénom :

---

Date de naissance :

---

Adresse :

---

---

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portez-vous ce projet au nom d'une association ?                      Oui                      Non

Si oui, laquelle ?

---

## **Mon projet**

Titre du projet :

---

---

Objectif du projet (résumez en une ou deux phrases le but / l'utilité de votre projet) :

---

Montant estimé (€ TTC) : \_\_\_\_\_

Thème associé :

Aménagement de l'espace public

Nature et environnement

Citoyenneté

Solidarité et vivre ensemble

Culture, sport et patrimoine

Mobilité et économie



